

Réunion du conseil municipal du 9 Décembre 2016

Présents : M Rioufreyt, J Bourdelle, J Tempère, F Allibert, P Davenas, P Fayolle, E Valour, P Rivollier, J Boncompain

Procuration : E Didier a donné procuration à J Tempère

- 1- Désignation de délégués de la commune au syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural « les Eaux du Velay » :

Mr le maire rappelle la fusion des syndicats primaires des eaux pour fonder le syndicat des « eaux du Velay »

Il est nécessaire de désigner deux titulaires et un suppléant : sont élus titulaires : E Valour, P Davenas, et suppléant M Rioufreyt

- 2- transfert de crédits : Monsieur le trésorier a sollicité l'admission en non-valeur de titre de recettes irrécouvrables pour la somme de 3600 Euros, cela nécessite la mise en cohérence des lignes budgétaires et un transfert de crédits à hauteur de 3600 Euros Le conseil approuve

- 3 - Modification du plan de financement des travaux de l'école

Compte tenu de l'amélioration de la subvention de la Région au titre du contrat Auvergne Plus qui est portée de 25 700 Euros à 82 000 Euros le plan de financement est modifié comme suit :

DETR : 243 670

Majoration DETR : 70 000

Contrat A+ : 82 000

Fond de concours CCE : 12 000

Soit au total 407 670 Euros de subventions sur 696 200 Euros cout des travaux soit 58,5 %

- 4- Mandat donné à l'EPF :

La commune a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Auvergne afin de constituer des réserves foncières permettant de libérer des espaces constructibles d'une part et de réhabiliter le bourg d'autre part.

Il convient désormais de mandater cet établissement afin qu'il engage les négociations avec les propriétaires éventuellement vendeurs de parcelles sur les secteurs des Ribes, de Pra claux du Batelier de Combres et de bâtiments abandonnés dans le bourg. Le conseil donne mandat à l'EPF.

- 5- Subvention aux associations :

Le conseil a décidé de verser une subvention aux associations comme décrit ci-dessous sous condition d'en faire la demande, de fournir un bilan annuel et un relevé de compte.

Le conseil a également approuvé le versement d'une cotisation de 10 euros en faveur d'Ecopôle.

ASE du sou des écoles	190 €
Association aides ménagères de Retournac	190 €
Association du club de l'amitié	190 €
Association des anciens combattants	190 €
Association de Chamalières Animation	190 €
Association communale de la chasse	190 €
Centre de secours de Retournac	125 €
Centre de secours de Vorey	125 €
Association des donateurs de sang de Retournac	105 €
Association des donateurs de sang de Vorey	105 €
Festival de la Chaise Dieu pour l'organisation d'un concert à la Chamalières-sur-Loire	1 500 €

6- Fixation des tarifs des services municipaux :

- Pour les loyers, ils seront augmentés suivant l'indice du 3^{ème} trimestre 2016 soit +0.06%.

Le local communal lui reste inchangé puisqu'il subit une augmentation tous les trois ans.

Désignation des logements	Locataires	Loyers mensuels
Logement au-dessus de la mairie (côté église)	M. Ponot	250,18 €
Logement au-dessus de la mairie (côté mairie)	M. Javel	356,89 €
Gîte de Ventressac	Vacant	141,34 €
Logement au-dessus de la Boulangerie (T2)	Vacant	311,86 €
Logement au-dessus de la Boulangerie (T3)	M. Valla	313,32 €
Logement au-dessus de la Boulangerie (T3) (pas d'augmentation, loué le 01/09/2014)	Mme Sanouillet Mireille	350,21 €
Garage (12,5 m²)	M. Bouchet	30,43 €
Garage (12,5 m²)	M. Andriolo	30,43 €
Garage (50 m²)		101,43 €
Cabinet infirmier	Mme FAURE Emilie	100,06 €
Local communal à Combres	LINXENS	814,90 €

- Pour la cantine scolaire, le tarif reste inchangé pour l'année prochaine.

- Pour la salle polyvalente le prix reste lui aussi le même en sachant que elle est occupée pour l'instant par l'école et que si elle est libre en fin d'année 2017, elle sera louée en priorité aux associations de la communes.

Types de manifestation	Commune	Hors Commune
Repas particulier, apéritif de mariage :	175 €	255 €
Mariage, réveillon (particulier ou commerçant ou association)	295 €	400 €
Associations	80 €	245 €
Repas commerçant	215 €	290 €

7- Subventions aux voyages scolaires :

La commune de Chamalières est une des rares communes à allouer des aides aux familles au titre des voyages scolaires des enfants scolarisés dans un collège. Ces dernières années les coûts ont eu tendance à progresser de façon très importante. Il est devenu nécessaire de réadapter cette aide.

Sur proposition du Maire le conseil décide d'allouer une aide aux familles selon les conditions antérieurement admises de 50% des sommes restant à charge déductions faites des autres participations, en limitant cette aide à 100 Euros par enfant et par année scolaire.

Pour les enfants résidants sur la commune et scolarisés au collège.

- 8- le conseil autorise le Maire à mandater à compter du 1^{er} Janvier 2017 les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % des dépenses inscrites au budget de 2016 hors restes à réaliser.

9- Questions diverses :

Vœux du conseil in extenso

Le Conseil prend note de la décision de l'Etat de réorganiser les préfectures, et dans ce cadre de centraliser les procédures de demandes et d'attribution des cartes d'identité nationale au niveau de 13 centres dans le département de la Haute-Loire.

Il déplore que une fois de plus, le service de proximité à la population disparaisse, notamment pour les personnes les plus fragiles, à mobilité réduite ainsi que celles qui travaillent et auront dès lors des difficultés à faire les démarches.

Il souhaite que les modalités particulières soient prises pour les habitants de la « Ruralité ».